

se séparer de la droite, avec laquelle il avait constamment vécu jusqu'à ce jour. Il ne fut pas réélu le 8 janvier 1882 et resta dans la vie privée.

x x

Les obsèques de M. le général de division, comte Paul Carrelet, ont eu lieu ce matin à dix heures, au milieu d'une affluence considérable.

Le vicomte Carrelet était un des généraux les plus hautement appréciés de l'armée française.

x x

M. Guy de Maupassant qui fut jadis comme canotier une des gloires de la haute et de la basse Seine, a maintenant des visées plus hautes et veut faire concurrence à nos plus intrépides yachtsmen.

Il vient d'acheter au comte de Lagrange le cotre *Audacieux*, un des plus fins et des plus vites croiseurs de la flottille méditerranéenne.

M. Guy de Maupassant compte entreprendre de longs voyages.

BRASSERIE

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Baden-Baden, 19 octobre

L'empereur a débute hier chez le grand duc.

Il a consacré l'après-midi à des visites de congé, puis il a fait des enjambées à la Promenade et s'est rendu à l'atelier du sculpteur Kopf.

Aujourd'hui il a reçu à sa table le prince et la princesse de Solms, le comte de Solms et M. de Nesselrode.

Ce soir, thé chez l'impératrice.

Le départ de l'empereur pour Berlin aura lieu demain à cinq heures et demie de l'après-midi.

On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats*:

M. Herbette est arrivé à Berlin; il a été reçu par le comte Herbert de Bismarck. Bien que l'empereur d'Allemagne doive retourner demain à Berlin, il n'est pas probable que l'ambassadeur de France puisse être reçu par lui avant quelques jours.

Sans être atteint d'aucune maladie particulière, l'empereur Guillaume est dans un état de faiblesse qui met sa vie à la merci du moindre accident. Sa santé a donc besoin des ménagements les plus grands.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

ravissante Sylvine, Singuliers auteurs et plus singuliers directeurs, dites-moi donc un peu ce qu'eût été votre *Madame Cartouche* sans cette Madame Cartouche-là?

INTERIM.

Notes de la Finance

LES ÉMISSEMENTS DE LA BOURSE

Les spéculateurs sont des gens braves et même des braves gens, ils ont dormi hier sur un volcan, ou si on le préfère, ils se sont couchés en se disant: Nous sommes sans ministère. Il paraît que cette situation a pour eux peu d'importance, car la Bourse l'a soulignée par une baisse de 0 10.

Hier matin, on n'avait pas encore de ministère; on regardait 0 fr. 05, mais à midi et demi, on a su que le ministère était remis à neuf ou peut-être recollé, cela nous suffit. Ça durera ce que ça durera, mais l'important, c'est de maintenir les cours, ou même de monter si on peut.

La Bourse est très bonne au début, mais le télégraphe ne marche plus entre la France, l'Allemagne et l'Autriche, l'inquiétude renaît.

Serait-ce la Parque qui aurait coupé le fil?

Un quart d'heure après, le fil est raccommodé, tout comme le ministère, et on repique.

Arguez que la Bourse est bien difficile à suivre dans ses variations, et que ceux qui se mettent à la hausse sont des braves; l'avenir leur donnera peut-être raison, mais la raison n'a pas l'air d'être de leur côté.

Les fonds d'Etat ont été enlevés de nouveau. Parmi les valeurs industrielles, le Panama se distingue par sa fermeté; il y a, paraît-il, des vendeurs à découvert qu'on veut punir; en même temps, le Nord repend ce qu'il avait gagné la veille. Je n'établirai pas de comparaison entre ces deux valeurs, pensant nos lecteurs trop intelligents pour ne pas la faire eux-mêmes.

On ne parlait pas de la santé de l'empereur d'Allemagne, ce sera pour demain.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

La ligne d'Alais au Rhône, créée dans l'intention d'ouvrir un débouché aux produits des nombreuses usines du Gard, le chemin de fer devant correspondre avec une Compagnie de navigation qui se chargeait de transporter les marchandises jusqu'au port de Marseille. Cette dernière partie du programme n'a pu être remplie et la ligne d'Alais au Rhône a fait faillite.

M. Cazot était administrateur de ce chemin de fer en compagnie de MM. Elzéar Pin, aujourd'hui décédé, Silhol et Stephen Marc, ingénieur. Les actionnaires ont versé 10,500,000 francs, les obligataires ont apporté 20,000,000 de francs.

Les obligataires demandent, par l'organe de M. Caron, agréé, que la Société soit déclarée nulle par ce double motif qu'on avait, dans un but d'allumage, fait figurer parmi les fondateurs des souscripteurs imaginaires et que le quart du capital n'avait point été versé comme le veut la loi.

M. Lignereux, agréé, au nom de MM. Cazot et consorts, a contesté ce double grief. Il s'est attaché à établir, d'après les livres, que toutes les souscriptions avaient été sérieuses et que les fonds du premier quart avaient été faits par le Crédit général français qui subventionnait l'entreprise.

M. Henivel, agréé du Crédit général français, assigné également comme responsable, a soutenu de même que cet établissement financier avait non seulement versé dans les caisses de la Compagnie 2,625,000 francs formant le premier quart du capital social, mais encore effectivement fourni les fonds du second et du troisième quart.

Le tribunal de commerce a mis l'affaire en délibéré et a renvoyé le prononcé au jugement à quinzaine.

COSTEBELLE

Chemin de fer d'Alais au Rhône. — Le procès de la Compagnie d'Alais au Rhône a commencé lundi devant le tribunal de commerce.

M. Sanvalle, syndic de la faillite, poursuit au nom des obligataires de la Compagnie d'Alais au Rhône, l'annulation de la Société et la responsabilité des administrateurs fondateurs.

COSTEBELLE

LES PREMIÈRES

FOLIES-DRAMATIQUES. — *Madame Cartouche*, opéra-comique en trois actes, de MM. William Busnach et Pierre Decourcellé, musique de M. Léon Vasseur.

Ce n'est pas que le mouvement et la gaieté fassent tout à fait défaut à ce livret, mais si bien allumées que soient les chandelles de la rampe, le spectateur y réclamerait un peu plus de clarté; il voudrait que deux amoureux, aussi passionnés que la comédienne Sylvine et le violoneux Anicet Pastille, fussent moins faciles à séparer, même sous le prétexte qu'inspire une jalousie réciproque.

Et alors, voulant un point de départ mieux établi, il voudrait encore, cet insatiable spectateur, des développements plus ingénieux dans des situations moins banales.

Toutefois, comme, après tout, notre spectateur est bon prince, il s'est amusé par endroits, grâce à d'heureuses scènes incidentes, grâce à quelques mots heureux, grâce surtout à un dialogue très vif encadrant des couplets généralement bien tournés.

En revanche, la musique de M. Léon Vasseur a très brillamment réussi. Il n'est pas un numéro discutable, et je citerai parmi ceux qu'il faut signaler, le duo d'amour: *Dis-moi comment l'amour t'a pris?* Un duo bouffe de premier ordre: *Je souffle Ménelas*; au deuxième acte, les couplets de *Pigeon vole*, ainsi qu'un chœur de voleurs fort original et, enfin, au dernier tableau, après un ravissant solo de violoncelle qu'on n'a pas assez écouté pendant un tumultueux entr'acte, le duo du *Rossignol*.

On ne peut préjuger en sortant de cette première représentation, indéfinie le sort de la nouvelle pièce des Folies. Mais Mme Grisi-Montbazou, qui tient en comédienne experte, en diseuse exquise le rôle difficile de la fausse Madame Cartouche, pourrait bien suffire à en assurer le durable succès, en compagnie de ses dignes partenaires MM. Vauthier et Gobin.

Il paraît qu'on ne s'est décidé que fort tard à accepter les conditions de cette

Les Evénements de Bulgarie

La situation

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante:

Vienne, le 19 octobre.

Je reçois à l'instant de Philippopoli une dépêche qui montre la situation en Roumélie comme fort troublée. Je vous envoie le texte de cette dépêche, en vous garantissant la source de mes informations.